

Biomasse

Anticiper et prévenir les tensions sur l'approvisionnement en biomasse

Stéphane Cousin, Biomasse Normandie/Comité Interprofessionnel du Bois-Energie (CIBE)

En matière de développement du bois-énergie, les objectifs du Grenelle Environnement sont ambitieux : la consommation nationale devrait passer de 9 millions de tonnes équivalent pétrole (tep) par an en 2009 à 13 millions à l'horizon 2020. C'est un élément clé de la politique énergétique nationale, fortement lié à l'aménagement et à la gestion des territoires.

Concilier les exigences de chacun et répondre aux attentes des élus et des professionnels passe nécessairement par une structuration de l'offre en combustible bois.

Le bois-énergie, une filière aux multiples interfaces...

Comme son nom l'indique, le bois-énergie a un pied dans le monde de la forêt et du bois et l'autre dans celui de l'énergie. Il offre ainsi deux axes complémentaires d'aménagement du territoire. D'une part, le bois-énergie permet de valoriser les ressources ligneuses par la production de combustibles. Les matières premières ligneuses présentes sont variables d'une aire géographique à l'autre, de même que l'utilisation qui en est (ou pourrait en être) faite. Il convient de préciser que les boisements (quels qu'ils soient et où qu'ils se situent) n'ont pas uniquement une finalité de production de bois mais assurent aussi des fonctions multiples relevant de l'intérêt général (régulation des flux hydriques, protection des sols, épuration de l'air, biodiversité, loisirs, modelage du paysage...); c'est à ces titres que leur gestion et leur exploitation sont encadrées et régulées par les pouvoirs publics. Les ressources disponibles sur un territoire (c'est-à-dire présentes et non encore valorisées) déterminent à leur tour la gamme de combustibles bois envisageables, à la fois techniquement et économiquement. Les produits connexes de scierie et les bois de rebut propres ont été à l'origine de la quasi-totalité des combustibles livrés aux chaufferies bois installées jusqu'au milieu des années 2000. À l'avenir, les plaquettes forestières constitueront le produit majoritaire.

...Et aux multiples vecteurs

D'autre part, le bois-énergie contribue à couvrir les besoins énergétiques de la population par la création de chaufferies ou réseaux de chaleur au bois. La rigueur climatique est le premier élément qui amène à créer une chaufferie au bois dans l'habitat et le tertiaire : la problématique du chauffage est en effet une préoccupation forte des maîtres d'ouvrage

dans les zones montagneuses et continentales, alors qu'elle l'est beaucoup moins dans les milieux océaniques ou méditerranéens. En outre, l'urbanisation et la densité de population vont conditionner les projets réalisables ou non sur un territoire. Si les besoins thermiques sont importants dans un périmètre restreint, une chaufferie centrale au bois et un réseau de chaleur seront pertinents. Dans le cas contraire, des chaufferies dédiées (un seul usager) alimenteront une maison de retraite, un immeuble de logements sociaux, un établissement scolaire... Sauf dans l'hypothèse où les élus ruraux, dans une démarche volontariste d'aménagement du territoire, décident de réaliser des réseaux de chaleur desservant les maisons individuelles, à l'instar de leurs homologues autrichiens. La présence d'industries consommatrices de chaleur ou vapeur pour leurs process peut également être un vecteur de développement du bois-énergie particulièrement intéressant.

Deux logiques, combinées ou exclusives l'une de l'autre, président au choix du combustible par le maître d'ouvrage d'une installation bois-énergie :

- la volonté d'utiliser de préférence une ressource locale (ou l'incitation, voire l'obligation dès lors qu'il y a attribution de subventions, ce qui est souvent le cas pour les plaquettes forestières);
- la logique économique qui oriente alors vers le produit le moins onéreux.

Des approches complémentaires à des échelles territoriales différentes

Ce sont des problématiques totalement différentes qui aboutissent à la production de combustibles d'un côté et à leur consommation de l'autre. Les deux doivent néanmoins prendre en considération les spécificités d'un territoire, en termes de ressources ligneuses comme de potentiel de création d'installations bois-énergie. Pour les concilier et assurer un développement durable de la filière, il est nécessaire de réussir un compromis entre intérêts collectifs et particuliers :

- en faisant appel à des acteurs économiques spécialisés dans la production et la fourniture de combustibles bois;
- en menant des politiques énergétiques et d'aménagement territorial cohérentes.

L'approche des acteurs locaux

Schématiquement, on peut résumer cette approche par l'expression suivante : «la commune est chauffée par le bois de la commune». Dans cette situation, on a une proximité entre chaufferie et site du fournisseur de combustible (scieur, entrepreneur de travaux forestiers ou agricoles...). La population française étant à plus de 75% urbaine et les ressources en bois se situant très majoritairement hors des villes, cette démarche, limitée dans ses ambitions, permettra de mobiliser des quantités de bois relativement faibles. Elle ne peut ainsi assurer à elle seule le développement du bois-énergie à grande échelle, en phase avec les objectifs nationaux, ni même prétendre mettre correctement en valeur le patrimoine forestier.

L'approche des acteurs d'envergure nationale

En nombre limité, les structures de dimension «hexagonale» peuvent fournir de gros volumes pour des projets de taille importante (de quelques dizaines à quelques centaines de milliers de tonnes par an) par l'intermédiaire de relais plus ou moins régionalisés. Ces entreprises visent, mais pas uniquement, le marché des chaufferies de forte puissance. Il convient de souligner que la création de grandes installations de combustion (y compris les unités de cogénération chaleur/électricité), consommant annuellement plusieurs centaines de milliers de tonnes de bois chacune, n'est pas facile à concilier avec l'aménagement d'un territoire, tant au niveau des ressources en bois - quantité disponible, concurrence avec les autres usages comme la trituration - que des besoins énergétiques à satisfaire localement (besoins thermiques souvent diffus).

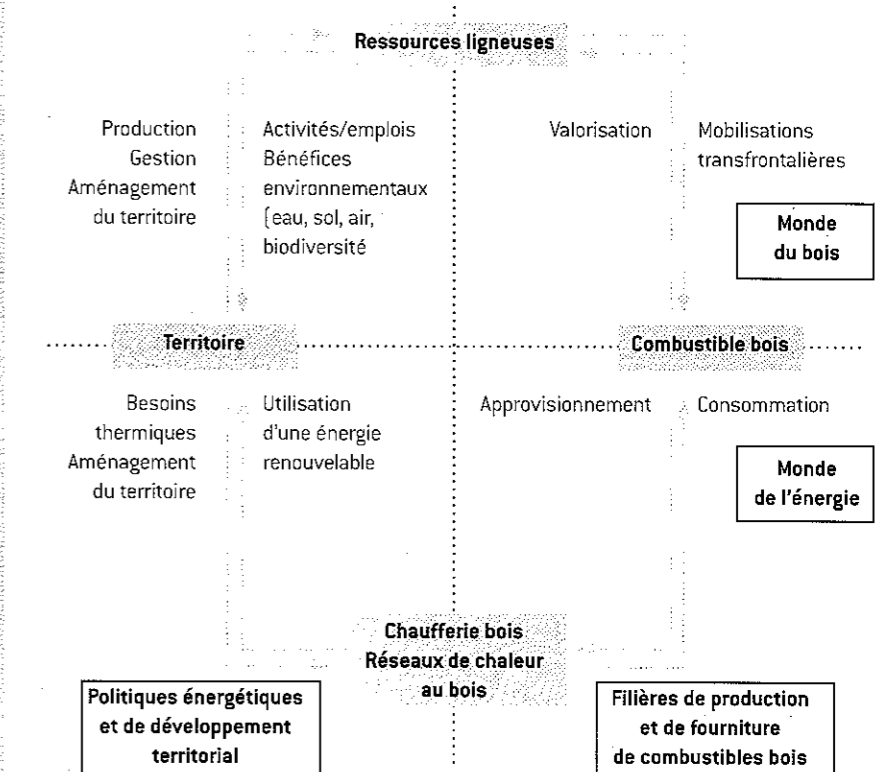
L'approche régionale

Entre les deux logiques précédentes, la structuration de l'approvisionnement à l'échelle de territoires allant de la communauté de communes, ou du pays à la région, ou à un groupe de régions, est de plus en plus souvent envisagée. On peut distinguer :

- les structures et regroupements régionaux, acteurs économiques forts et crédibles pour l'approvisionnement de chaufferies de taille significative (de quelques milliers à quelques dizaines de milliers de tonnes par an);
- les «organisations territoriales» issues d'une volonté politique partagée entre collectivités locales et acteurs économiques (SEM, syndicats, SCIC, etc.).

Développement du bois-énergie et structuration de l'approvisionnement en combustibles

[Source Biomasse Normandie]



Réfléchir et agir à une échelle territoriale pertinente !

Le choix du périmètre de la réflexion et de l'action dans lequel va s'inscrire le développement d'un programme bois-énergie va déterminer en partie sa physionomie, l'accent étant tantôt mis sur le couple circuit court / petites chaudières ou logistique lourde/opérateurs nationaux/centrales de forte puissance, ou bien encore sur des voies intermédiaires privilégiant les réseaux de chaleur dans les villes de taille modeste et les installations dans les petites et moyennes entreprises. C'est aux pouvoirs publics et aux élus des territoires, en concertation avec les professionnels, de définir au cas par cas le cadre géographique qui apparaît le plus approprié*. De manière assez générale, l'échelon régional apparaît souvent adapté pour conduire la réflexion prospective et la concertation et prendre des décisions.

> En savoir plus

s.cousin@biomasse-normandie.org

* Mobilisation du maximum de ressources dans la limite des contraintes écologiques et de la pluralité d'usage du bois et des espaces boisés, création d'installations adaptées aux besoins de la population, etc.